



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET

**Demande de Permis de
Construire valant démolition
pour la pose de
préfabriqués sur le site du
terrain de foot du tertre**

Pour : 18
Contre : 3
Abstention : 3

Transmise en sous- préfecture
Le 30 MAI 2018

Publiée le 30 MAI 2018

Notifiée le 30 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DEMOLITION
POUR LA POSE DE PREFABRIQUES SUR LE SITE DU TERRAIN DE
FOOT DU TERTRE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un permis de construire doit être déposé pour la pose de préfabriqués en remplacement de la maison actuellement située sur le terrain de football près du camping et cadastré A n°110

A cette fin, le Conseil Municipal a été invité à autoriser Madame le Maire à déposer les demandes administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, 18 « POUR »,
3 « CONTRES » ET 3 « ABSTENTIONS »**

- **CHARGE**, Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour bien mener les travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de permis de construire nécessaire pour mener à bien ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN